

# Conditions

## Champion suisse de beauté

Le titre de "Champion suisse de beauté" est décerné par la SCS aux chiens qui ont obtenu en Suisse 4 CAC par au moins 3 juges différents lors d'expositions suisses, dont au moins 2 lors d'expositions internationales.

Pour l'homologation du titre de "Champion suisse de beauté", un intervalle d'au moins 366 jours doit s'écouler entre la première et la dernière des 4 qualifications requises pour le CAC.

### Chiens de bergers belges

Concours de chien d'utilité avec mention de travail et sélection d'élevage réussie. (SG AKZ)

## Champion suisse de beauté jeune

Le titre de "Champion suisse de beauté jeune" est décerné par la SCS aux chiens qui ont obtenu en Suisse, dans la classe des jeunes (CJ de 9 à 18 mois), 3 CAC jeunes attribués par au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses, dont au moins 1 lors d'une exposition internationale.

## Champion suisse de beauté vétérán

Le titre de "Champion suisse de beauté vétérán" est décerné par la SCS aux chiens qui ont obtenu en Suisse, dans la classe vétérán (CV dès 8 ans), 3 CAC vétérán attribués par au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses, dont au moins 1 lors d'une exposition internationale..

## Champion international de beauté

Le titre de "Champion international de beauté" est homologué par la FCI sur demande de la fédération nationale (SCS) concernée, à savoir pour:

- Les chiens soumis à une épreuve de travail selon la liste de la FCI s'ils obtiennent deux CACIB dans deux pays différents de deux juges différents et s'ils ont également réussi une épreuve de travail selon le règlement de la FCI.
- Un intervalle d'au moins 366 jours doit s'écouler entre le premier et le dernier des deux CACIB requis. La date de l'épreuve de travail n'est pas prise en compte.

Les demandes d'homologation du titre pour les chiens dont le propriétaire est domicilié en Suisse doivent être adressées au secrétariat de la SCS. Sont à joindre à la demande:

- une copie du pedigree
- les deux attestations CACIB de la FCI requises et l'attestation d'un examen réussi selon le règlement de la FCI, confirmée par le club de race sur un formulaire officiel.

## Chiens d'utilité

Les concours internationaux pour chiens de sauvetage, les concours nationaux pour chiens de défense ou les concours IPO, sont les seules épreuves de travail reconnues pour le titre de champion international de beauté. Pour les concours selon l'IPO (RCI), le chien doit avoir obtenu au moins 70 % du nombre maximal de points de chaque discipline partielle (obéissance, travail de nez et service de protection) lors du premier niveau de performance. Pour les épreuves de chiens de défense, les conditions suivantes doivent être remplies: quel que soit le niveau de performance dans lequel il est inscrit, le chien doit avoir obtenu au moins 70% dans les disciplines A (travail de flair) et B (obéissance) et au moins 80% dans la discipline C (travail de défense).

## Transfert du CACIB au chien CACIB-Rés.

Si un chien a obtenu le nombre de CACIB nécessaires dans un intervalle de temps de plus de 366 jours et que d'autres CACIB lui sont attribués, ceux-ci seront transférés a posteriori par le secrétariat de la FCI au chien CACIB-Rés, que l'homologation du titre de "Champion suisse de beauté" ait déjà eu lieu ou qu'elle soit encore en attente. Dans ce cas, le CACIB-Rés. est perdu, c'est-à-dire qu'il n'est pas transféré à un autre chien.

© SKBS CSCBB

- [Site map](#)
- [Mentions](#)

## Conditions

- **Les titres de Champions des Alpes**
  - Le titre de «Champion des Alpes» est décerné aux chiens qui ont obtenu trois titres de Vainqueur des Alpes et une autre prétention au CAC. Pour cela, il faut que les titres de Vainqueur des Alpes aient été décernés dans trois pays différents (Allemagne, Autriche et Suisse) et par trois juges d'élevage différents. L'autre prétention au CAC doit avoir été attribuée dans le pays qui délivre le titre de «Champion des Alpes». Le titre de «Champion des Alpes» donne le droit de concourir dans la classe des champions.
  - Le titre de «Champion des Alpes Jeune» est décerné aux chiens qui ont obtenu deux titres de Vainqueur des Alpes Jeune. La condition est que ces titres aient été décernés dans deux pays différents (Allemagne, Autriche ou Suisse) et par deux juges d'élevage différents. Le titre de «Champion des Alpes Vétéran» est décerné aux chiens qui ont obtenu deux titres de Vainqueur des Alpes Vétéran. La condition est que ces titres aient été décernés dans deux pays différents (Allemagne, Autriche ou Suisse) et par deux juges d'élevage différents.
- **Demande de titre**
  - Le propriétaire du chien est habilité à faire une demande. En cas de changement de propriétaire pendant la période d'acquisition, les titres acquis accompagnent le chien et sont transmis au nouveau propriétaire.

# Conditions Champion Suisse d'Exposition

## Homologation du titre de «Champion Suisse d'exposition»

**Art. 6** Le titre de «Champion Suisse d'exposition» est décerné par la SCS aux chiens qui ont obtenu trois CAC - dont deux au moins lors d'expositions selon l'art. 1.11 AR.  
L'homologation du titre se fait sans conditions particulières du club de race et sans limite de temps.

## Conditions Champion CSCBB

Le titre de Champion CSCBB (à partir de 9 mois) est décerné chaque année par le club. Le titre n'est pas inscrit dans le pedigree et ne permet pas de concourir en classe Champion.

Les conditions sont 2 CAC (JCAC, CAC, VetCAC) obtenus à une exposition internationale ou nationale CH, ainsi que 1 CAC (JCAC, CAC, VetCAC) obtenu à une exposition de club CSCBB, donc 3 CAC (JCAC, CAC, VetCAC) au total.

Le titre de champion de club est attribué **uniquement et exclusivement** à des chiens de membres.

Les vainqueurs sont publiés sur le site Internet et honorés lors de l'assemblée générale annuelle.

Veillez annoncer les résultats d'exposition avec une photo au Service des expositions du CSCBB (Ausstellungswesen SKBS) [show\(at\)skbs-cscbb.ch](mailto:show(at)skbs-cscbb.ch).